

SOMMAIRE SUR LE CODE DE CONDUITE 2017

LE CODE DE CONDUITE DE MEDTECH CANADA RÉGISSANT LES INTERACTIONS AVEC LES PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ



Pourquoi Medtech Canada s'est-elle dotée d'un code de conduite?

L'Association des technologies médicales du Canada (« Medtech Canada ») s'emploie à faire avancer les soins de santé grâce à des technologies, des dispositifs et des outils de diagnostic novateurs (les « technologies »). Les relations entre les sociétés membres de Medtech Canada (les « sociétés ») et les professionnels de la santé (PS) étant d'une telle importance, elles doivent être régies par les normes d'éthique les plus strictes et se conformer aux lois applicables.

C'est pourquoi les sociétés adhèrent au code de conduite du secteur des technologies médicales et en font la promotion. Le code énonce des principes directeurs qui encouragent des pratiques d'affaires conformes à l'éthique et une conduite socialement responsable de la part de l'industrie dans le cadre de la collaboration et des interactions avec les professionnels de la santé. Le tout se fonde sur le respect de l'obligation des professionnels de la santé de prendre des décisions objectives pour ce qui est des produits.

En 2005, les sociétés membres de Medtech Canada ont volontairement adopté le code de conduite qui avait été dirigé et élaboré par les membres de l'Association. Considéré par tous comme un « document en évolution », il est réexaminé périodiquement pour en valider les principes. Le conseil d'administration de Medtech Canada a unanimement approuvé une importante mise à jour du Code de conduite régissant les interactions avec les professionnels de la santé de Medtech Canada en décembre 2009, en septembre 2012, en avril 2015, et en juin 2017.

Le Code de conduite de Medtech Canada est un « document en évolution » et le Comité sur le Code de conduite de Medtech Canada le passe en revue annuellement pour s'assurer que le code tient compte du milieu des affaires et du contexte des soins de santé.

Pourquoi le Code de conduite a-t-il été remanié?

Le Code de conduite révisé 2015, entré en vigueur en avril 2015, prend en considération l'évolution du milieu des affaires et des soins de santé dans le marché canadien ainsi que les diverses lois, politiques et pratiques qui régissent les régimes de soins de santé. Il clarifie davantage les principes directeurs qui s'appliquent à la conduite entre les professionnels de la santé et les sociétés. Le Code de conduite 2015 de Medtech Canada annule et remplace toutes les versions antérieures du Code de conduite de Medtech Canada.

Quels sont les principaux changements apportés au Code de conduite 2017?

Le Code de conduite révisé de Medtech Canada vise désormais de nouveaux points d'importance, notamment :

- les sociétés ne peuvent pas fournir d'appui direct aux professionnels de la santé pour leur développement professionnel dans le

1 Le terme « professionnel de la santé » désigne toute « personne ou entité qui achète, loue, recommande, utilise ou prescrit des technologies médicales des sociétés membres au Canada ou encore en facilite l'achat ou la location. » Ces personnes peuvent ou non travailler dans le domaine clinique. La définition se veut large de manière à englober toute personne ayant une influence réelle sur les décisions d'achat. Il faut prendre note que des lois et d'autres codes de conduite peuvent également régir les relations avec les professionnels de la santé, y compris les fonctionnaires du gouvernement.

- cadre de conférences éducatives de tierces parties ;
- le Code comporte désormais en annexe les énoncés de position suivants : Valeurs ajoutées dans les appels d'offres concurrentiels; Directives à suivre pour effectuer une démonstration et une évaluation de produit efficaces sur place et Directives à suivre pour l'organisation de visites d'installations efficaces.

Quels sont les principaux sujets couverts par le Code de conduite?

Le Code de conduite de Medtech Canada, que vous trouverez en entier au www.medec.org/code, énonce clairement des principes directeurs et comporte des définitions pour chacune des sections suivantes :

- développer ou améliorer la technologie médicale ;
- promouvoir et assurer l'éducation sur l'utilisation sécuritaire et efficace de la technologie médicale ;
- promouvoir ou appuyer la recherche et l'éducation.

Quels sont les principaux sujets couverts par le Code de conduite?

Le Code de conduite de Medtech Canada, que vous trouverez en entier au www.medec.org/code, énonce clairement des principes directeurs et comporte des définitions pour chacune des sections suivantes :

1. Objectif du Code de Medtech Canada	8. Cadeaux	Annexes
2. Portée du Code de Medtech Canada	9. Subventions et dons de charité	A. Valeurs ajoutées dans les appels d'offres concurrentiels
3. Respect du Code de Medtech Canada	10. Appel d'offres (AO) et soumissions	B. Directives à suivre pour effectuer une démonstration et une évaluation de produit efficaces sur place
4. Formation et éducation sur un produit effectuées par une société	11. Divertissements et activités récréatives	C. Directives à suivre pour l'organisation de visites d'installations efficaces
5. Conférences éducatives de tierces parties	12. Repas et transport	D. Glossaire
6. Réunions de vente, de promotion et d'affaires	13. Évaluations de produit	
7. Ententes avec les consultants	14. Démonstrations de produit sur place	
	15. Visites d'installations	
	16. Tiers intermédiaires	

Comment est régie la conformité au Code de conduite?

MEDEC encourage toutes les sociétés de technologie médicale à voir à l'élaboration et à la mise en place d'un programme de conformité efficace fondé sur des politiques et des procédures et appuyé par le contrôle interne, la formation et l'éducation, la communication, la surveillance, la vérification, l'application ainsi que l'intervention et la réponse proactives. L'Association encourage l'industrie à voir à ce que l'ensemble des représentants des sociétés à l'échelle du Canada suivent avec diligence les principes compris dans le Code de conduite.

Medtech Canada ne régit pas activement le respect du code, mais elle collaborera avec les sociétés pour que soit bien compris la nécessité de s'y conformer et les politiques et procédures qui devraient être prises en considération. La conformité au Code de conduite de Medtech Canada prévoit également la mise en place d'un comité de surveillance des infractions qui est chargé d'examiner les plaintes et les problèmes qui sont soumis relativement au code. Les plaintes doivent être transmises au président et chef de la direction de Medtech Canada à blewis@medtechcanada.org, et le comité les étudie chaque trimestre.

Toutes les sociétés ont une obligation indépendante de vérifier que leurs interactions avec les PS respectent toutes les lois et les réglementations applicables. Ce code vise à faciliter des comportements éthiques et n'a pas pour but de définir ou de créer des droits, des normes ou des obligations de nature juridique.

Qu'en est-il des demandes de valeur ajoutée dans le cadre d'appel d'offres (AO) et de soumissions?

Parfois, les établissements de santé sollicitent des éléments « à valeur ajoutée », un appui financier ou des dons des sociétés, dans le cadre d'un AO ou de soumissions. Dans la mesure où ladite « valeur ajoutée » est reliée au produit et aux services faisant l'objet de l'AO et qu'elle est clairement définie (avec pièces justificatives à l'appui) dans le document de l'AO, les pratiques en matière d'approvisionnement et de réponse sont encadrées par les directives du code.

Qu'en est-il des relations ou des interactions non visées par le Code de conduite?

Le Code de conduite de Medtech Canada ne peut comprendre des directives précises pour chaque relation ou interaction professionnelle imaginable entre les sociétés et les professionnels de la santé. Lorsqu'une situation n'est pas précisément traitée, les sociétés conviennent d'adopter des pratiques commerciales éthiques largement acceptées et correspondant à des normes des plus rigoureuses et à une conduite socialement responsable.

Le Code de conduite — avantageux pour les patients, les professionnels de la santé et les sociétés

Le Code de conduite de Medtech Canada vise à assurer que toutes les relations entre les sociétés et les professionnels de la santé sont régies par les normes d'éthique les plus strictes. En respectant ces directives élaborées avec soin, les sociétés créent une situation gagnante pour toutes les parties. Leurs relations essentielles avec les professionnels de la santé sont protégées, des pratiques commerciales légitimes sont reconnues et les patients de tout le Canada profitent de la collaboration vitale et novatrice entre les professionnels de la santé et l'industrie des technologies médicales.